

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

1 : La formation théorique - 1H :

Elle porte sur la sensibilisation aux risques :

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo,
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo,
- La vitesse et ses conséquences.

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

2 : La formation pratique - 6H Minimum :

Elle porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation et en circulation.

2.1 : La formation pratique hors circulation - 2H Minimum :

- Les équipements, leurs rôles,
- Connaissance des principaux organes du cyclo,
- Les contrôles indispensables à l'entretien,
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation.

2.2 : La formation pratique en circulation - 3H Minimum :

- Code de la Route,
- Démarrer le cyclo,
- Ralentir et immobiliser le cyclo,
- Rechercher des indices utiles,
- Adapter l'allure,
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité,
- Négocier un virage,
- Choisir la position sur la chaussée,
- Franchir les différents types d'intersection,
- Changer de direction.

3 : Prévention sécurité routière - 1H :

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le(s) parent(s) ou le représentant légal de l'élève mineur sur les enjeux, en termes de Sécurité Routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire,
- informer le(s) parent(s) de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifié, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules,
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore),
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore),
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets,
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage,
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes,
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.